

Le tableau 8.25 fournit des données sommaires sur les conditions de travail des ouvriers et des employés de bureau dans l'industrie manufacturière et dans l'ensemble des branches d'activité pour les années 1970-72. Les pourcentages indiquent les proportions que les ouvriers ou les employés des établissements déclarant sous certaines rubriques représentent par rapport au nombre total de ces travailleurs dans tous les établissements enquêtés; ils ne correspondent pas nécessairement aux proportions de travailleurs effectivement prises en compte aux diverses rubriques. On trouvera de plus amples détails et des renseignements supplémentaires dans le bulletin annuel *Conditions de travail dans l'industrie canadienne*, qui est préparé et publié par le ministère du Travail à partir des résultats d'une enquête effectuée chaque année auprès de quelque 38,000 unités déclarantes et se rapportant au 1^{er} octobre.

8.4 Régimes de pensions

Selon une enquête menée par Statistique Canada en 1970, le nombre de régimes de pensions au Canada s'est accru de près de 80% entre 1960 et 1970. En 1960, 9,000 régimes couvraient 1.8 million de personnes, et en 1970, 16,000 régimes en couvraient 2.8 millions. Suivant ces derniers chiffres, près de 40% des travailleurs rémunérés au Canada participaient à un régime de pensions.

Il existait des régimes de pensions dans presque tous les secteurs de l'activité économique, mais le champ d'application variait énormément d'un secteur à l'autre. C'est dans l'administration publique et la défense qu'il était le plus étendu, couvrant la presque totalité des 761,000 fonctionnaires à tous les niveaux de gouvernement, les Forces armées et la Gendarmerie royale du Canada. Deux travailleurs rémunérés sur trois dans l'industrie minière et plus de 40% dans l'industrie manufacturière étaient couverts. Dans le secteur des transports et des communications, qui étaient pourvus dans certains cas des régimes les plus anciens et les plus vastes au pays, comme ceux des sociétés ferroviaires, des sociétés de téléphone et de camionnage, près de la moitié des travailleurs rémunérés (337,800) participaient à un régime de pensions de retraite. Quant aux travailleurs du secteur finances, assurances et affaires immobilières, environ 45% étaient protégés; un travailleur sur quatre environ dans les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui comprennent les hôpitaux, les organisations religieuses et de bien-être et les organismes professionnels, etc., participait aux régimes de pensions des travailleurs. La construction comptait 107,400 adhérents, soit 23% des effectifs, et le commerce de gros et de détail 142,500, soit 13%.

Au début de 1970 il y avait au Canada plus de 16,000 régimes de pensions dont 11,000 (près de 70%) étaient financés par des compagnies d'assurances, mais celles-ci ne comptaient que 15% des membres, soit 398,700 travailleurs sur un total de 2.8 millions. Les régimes comptant le plus d'adhérents étaient ceux destinés aux fonctionnaires; les cotisations des employés sont versées au Fonds du revenu consolidé des divers paliers de gouvernement et ne sont donc pas détenues sous forme d'argent liquide ou de titres placés. Ces régimes, au nombre de 19 seulement, visaient 607,800 fonctionnaires, y compris ceux protégés par le Régime fédéral de pensions de retraite, les Forces armées, la GRC et les fonctionnaires de cinq provinces.

A part ces régimes de pensions destinés aux fonctionnaires, les régimes assez élaborés avaient généralement recours à des fiduciaires particuliers ou corporatifs comme organismes de placements. Bien que le quart seulement des régimes liés au travail fussent établis en fiducie, ils couvraient plus de 60% des adhérents, soit environ 1.7 million de personnes sur un total de 2.8 millions.

En 1970, le montant total des cotisations versées par les 2.8 millions de participants ou par leur compte s'est élevé à plus de \$1,700 millions, dont plus de \$1,000 millions ont été versés dans des caisses de fiducie. Cette entrée annuelle de liquidités est telle que les caisses de pensions en fiducie sont devenues l'une des plus importantes réserves d'argent au pays, avec un taux de croissance annuel de 10% à 12%; la valeur comptable de l'avoir accumulé par ces caisses atteignait à la fin de 1972 le montant record de \$14,050 millions. Étant donné la rapidité avec laquelle ces caisses grossissent et l'ampleur des sommes qu'elles accumulent, Statistique Canada fait à leur sujet une enquête annuelle dont les résultats sont publiés dans le bulletin *Régimes de pensions en fiducie, statistique financière* (n° 74-201 au catalogue). Le tableau 8.26 présente une totalisation des principales données financières qui les concernent.

Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont traités au Chapitre 6.